



# KONINKLIJKE BELGISCHE HOCKEY BOND

## ASSOCIATION ROYALE BELGE DE HOCKEY

### Nouvelles règles de jeu à partir du 1er août 2015

1. Un coup franc offensif dans un périmètre de cinq mètres autour du cercle peut dorénavant être joué à l'endroit où la faute a été commise. La balle ne doit plus être remise à cinq mètres du cercle. La remise en jeu se fait dans la zone des 23 mètres, les règles pour un coup franc offensif pour des fautes commises dans la zone des 23 mètres, étant d'application.
2. Le long corner actuel sera remplacé par une remise en jeu pour l'équipe attaquante sur la ligne des 23 mètres, exactement en face d'où la balle a dépassé la ligne de fond. La remise en jeu a lieu dans la zone des 23 mètres, les règles pour un coup franc offensif pour des fautes commises dans la zone des 23 mètres, étant d'application.
3. Une carte verte signifie non seulement un avertissement, mais également une pénalité de deux minutes. Cette règle est désormais applicable pour toutes les rencontres sur grand terrain. Pour les rencontres sans délégué technique, c'est à dire, pour les rencontres sans arbitres nationaux, les arbitres mesureront la pénalité de deux minutes.
4. Pour toutes les rencontres seniors et U19 **arbitrées par des arbitres nationaux**, la balle peut être arrêtée ou déviée, à chaque hauteur, même au dessus de l'épaule, n'importe où sur le terrain, par un joueur/une joueuse d'une façon contrôlée, pour autant que ce contrôle ne soit pas dangereux ou ne mène à un jeu dangereux.

Pour toutes les autres catégories, cette règle n'est PAS applicable.

5. A l'exception de la division d'honneur Dames et Messieurs (voir ci-dessous), une rencontre en catégorie senior se déroule en 2 mi-temps de 35 minutes. (Art. 20.1 RS).

Pour la division d'honneur Dames et Messieurs, une rencontre est divisée en 4 fois 17 ½ minutes, avec un time out de 2 ½ minutes à la 17<sup>e</sup> ½ minute (1<sup>e</sup> quart) et à la 52<sup>e</sup> ½ minute (3<sup>e</sup> quart) et dix minutes de repos après 35 minutes. Le temps ne sera **pas** arrêté pendant 40 secondes, ni pendant les penalty corners, ni à l'occasion d'un but (Art. 20.2 RS).